L'idée marche...

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 118

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-256654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NEUVIEME ANNÉE. — N° 118. 25 AVRIL 1921

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'idée marche...: E. Gd. — Les Congrès du mois : I. La Xme Conférence internationale des Croix-Rouges : Jeanne Dunant ; II. Le IIme Congrès international des Oeuvres de Secours aux enfants des pays éprouvés par la guerre : Anne Hentsch. — Lettre de Bâle : C. Dietschy. — A Sempach : Lucy Dutoit. — De-ci, de-là... — Les Conventions de Washington et les femmes suisses : E. Gd. — Lettre aux Chambres fédérales. — En réponse... — Correspondance. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

Aux amis du „Mouvement Féministe"

Grâce aux efforts de quelques amis dévoués de notre journal, nous avons gagné durant cette quinzaine

6 nouveaux abonnés

ce qui fait baisser le chiffre d'abonnés perdus cette année à

41 abonnés

Pour diminuer encore ce chiffre sera-t-il possible de compter sur le concours d'un nombre toujours plus grand d'amis ?

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE"

L'idée marche...

...en Australie, où une femme, Mrs. Cowan, vient de faire son entrée comme députée au Parlement de l'Australie occidentale. C'est la première femme députée dans ces pays qui ont été pourtant les pionniers du suffrage féminin, puisque cette réforme date chez eux de 1893. Mais l'éligibilité est beaucoup plus récente, et c'est pourquoi l'élection de Mrs. Cowan peut être signalée comme une nouveauté, alors que, sous d'autres cieux, elle paraîtrait — déjà! — chose toute simple. Détail intéressant: Mrs. Cowan avait comme concurrent le procureur général, et le fait qu'elle l'ait emporté sur cette candidature est assurément très significatif.

L'idée marche aussi en Italie, malgré la rivalité économique entre soldats retour de guerre et femmes qui les ont remplacés à une foule de postes, et pour le dévouement desquelles il n'y a pas eu assez de louanges de 1915 à 1919, alors que, maintenant, on trouve tout naturel de les jeter sur le pavé en leur retirant leur gagne-pain! — malgré les complications de tout genre aussi qu'amène une situation politique souvent difficile à saisir pour des étrangers. La Chambre avait voté le suffrage municipal pour les femmes; on en attendait la ratification par le Sénat; survient la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections, ce qui semblait devoir tout remettre en question. Mais au contraire, le suffrage féminin se retrouve en meilleure posture, car à en croire les récentes nouvelles d'Italie, le parti libéral-démocratique nouvellement formé par la fusion des groupes constitutionnels a inscrit parmi les quinze points de son programme, ce qui a été très remarqué par les journaux, le vote des femmes. Mme Besso, présidente du Conseil national des Femmes italiennes, invitée à prendre la parole à la réunion plénière de ce nouveau parti, a remporté un grand succès en demandant que les libéraux-démocrates soutiennent le principe du suffrage féminin, ce à quoi M. Luzzati a répondu en rappelant la proposition Boselli, jadis déposée au Parlement à ce sujet avec sa pleine approbation.

Cette décision du parti libéral-bourgeois a une grande importance, car c'était là que se rencontraient encore les dernières résistances. En effet, socialistes et catholiques étaient déjà d'accord avec la reconnaissance du droit de vote aux femmes, et du moment qu'aucune opposition de parti ne se manifeste plus, la grande revendication a beaucoup de chances à son actif. Puisse l'exemple de leurs voisins inspirer les membres de la Constituante tessinoise, qui s'est réunie, comme on le sait, le mois dernier pour remettre à neuf la charte fondamentale de ce canton. Sa première séance a été présidée par le doyen d'âge, M. Aostalli-Adamini, qui en 1892, déjà, avait soulevé l'idée du vote des femmes, et dont l'allusion à ce sujet dans son discours d'ouverture a été beaucoup remarquée. Espérons que cette proposition ne restera pas à l'état un peu trop vaporeux d'allusion, mais aucune information précise ne nous est parvenue depuis lors, bien que l'Association suisse pour le Suffrage féminin se soit immédiatement mise en rapport avec M. Aostalli-Adamini.

En Grèce, un Congrès féministe, dont il était question depuis longtemps, et que les événements politiques avaient retardé, s'est ouvert le 10 avril, sous la présidence de Mme Parren, présidente du Lycéum d'Athènes, et auquel une centaine d'Associations féminines nationales se sont fait représenter. M. Gounaris, parlant au nom du gouvernement, a rappelé éloquemment le rôle joué par la femme grecque dans la vie nationale, tant au moment des luttes pour l'indépendance du pays, qu'à l'époque moderne, et notamment durant la grande guerre. Il a de plus promis l'appui du gouvernement à «toutes les justes revendications des femmes», ce qui n'est pas à dédaigner, le Congrès ayant précisément à son programme le suffrage des femmes, et des mesures législatives concernant les femmes et les enfants.

D'Allemagne vient la nouvelle que les professions de notaire et d'avocat sont déjà ouvertes aux femmes ou vont l'être sans aucune restriction; de Danemark, que douze femmes ont été élues au Conseil Administratif de la ville de Copenhague; des Indes, que le Conseil législatif de Madras va discuter le suffrage

E' 1436

BIBLIOTHÈQUE

des femmes... Partout, l'idée marche. Et cela permet d'envisager avec confiance, comme des reculs simplement momentanés, les échecs subis et les difficultés rencontrées par les femmes juives, avec lesquelles les rabbins orthodoxes pur sang refusent obstinément de siéger à l'Assemblée nationale de Palestine. Si toute l'opposition au suffrage des femmes se limitait aux gardiens du Talmud... la cause serait bien près d'être gagnée!

E. Gd.

Les Congrès du mois

I

La Xme Conférence internationale des Croix-Rouges

La Xme Conférence des Croix-Rouges et des gouvernements signataires de la Convention de Genève s'est réunie à Genève le 30 mars dernier. Ses travaux ont duré plus d'une semaine, la session ayant été close le jeudi 7 avril, après avoir épuisé son ordre du jour à la date prévue, contrairement aux habitudes des Congrès! L'organisation de la Conférence, du reste, a été de tous points impeccable, soit en ce qui concerne le travail des séances plénières (publiques) et celui des Commissions, soit pour tout ce qui touchait à l'ordre intérieur et administratif. On ne peut qu'admirer la clarté d'esprit parfaite qui avait présidé aux moindres détails, facilitant de toutes manières leur travail aux congressistes.

Deux grandes lignes pouvaient être aisément tracées dans ce travail. D'une part, les rapports des diverses Croix-Rouges nationales sur le travail accompli depuis la dernière Conférence, qui eut lieu à Washington en 1912 (impliquant par conséquent toute l'activité des années de guerre), d'autre part, les différents problèmes à étudier, lesquels furent confiés à sept Commissions, avec les sujets suivants: 1° Revision de la Convention de Genève; 2° Code des prisonniers de guerre et des déportés civils et évacués, et l'activité des Croix-Rouges en leur faveur; 3° la Croix-Rouge dans la guerre civile; 4° Rapport des Croix-Rouges entre elles; 5° Organisation intérieure du Comité International; 6° Personnel et matériel sanitaire; 7° Limitation de la guerre.

Ces Commissions accomplirent un énorme travail en peu de jours, et leurs rapports, présentés aux dernières séances de la Conférence, constituent des études de grande valeur, qui serviront de base aux travaux futurs sur ces questions. Nous relèverons dans les conclusions de ces rapports, qui ont été adoptées presque toutes à l'unanimité par la Conférence, quelques points qui nous paraissent de nature à intéresser spécialement les femmes. C'est d'abord les possibilités de limitation, ou plutôt d'humanisation de la guerre, qui prévoit la prohibition absolue de l'usage des gaz, la limitation de la guerre aérienne, l'interdiction du bombardement des localités non défendues, et exprime le vœu de l'étude par les gouvernements d'une rupture partielle du blocus en faveur des enfants et des malades. Cette dernière proposition due aux Croix-Rouges suédoise et danoise, quoique présentant des difficultés d'application, est conforme à l'idée humanitaire qui est à la base de la Croix-Rouge. Signalons aussi le vœu présenté par la Commission II (Prisonniers de guerre) et adopté par la Conférence d'un règlement annexe qui serait ajouté à la Convention de La Haye de 1907, qui préciserait la situation juridique des prisonniers, déportés et évacués, et fixerait les règles du régime auquel ils pourront être soumis. Dans le rapport de la Commission VI (personnel et matériel sanitaire), je relèverai le vœu exposé d'une spécialisation toujours plus précise des infirmières associée à une culture générale visant ainsi à relever le niveau de la profession. C'est une des préoccupations qui s'est fait jour le plus fréquemment ces dernieres années, dans les milieux féminins autorisés, que cette nécessité d'une formation professionnelle sérieuse pour les carrières féminines en général, qui en relèverait le niveau moral et social, ce dont ne peuvent que bénéficier les femmes sérieuses et capables. Enfin la Conférence a institué une Commission d'enquête sur les violations de la Convention de Genève commises pendant la récente guerre, et pour l'avenir, a adopté une motion du sénateur Ciraolo (Italie), demandant aux peuples du monde entier de s'efforcer de remplacer l'esprit de guerre par l'esprit de paix. Je voudrais relever aussi un vœu intéressant présenté par Mlle Mazaryck, la fille du distingué président de la république tschéco-slovaque, et présidente de sa Croix-Rouge récemment formée, et dont la Conférence a adopté le principe. C'est l'idée d'une « trève de Dieu » ou trève de la Croix-Rouge, qui serait instituée chaque année pendant 3 jours, et pendant laquelle les luttes politiques seraient suspendues pour faire place à une propagande en faveur de la santé publique et de la protection de l'enfance. A ceux qui pourraient taxer d'utopie irréalisable cette idée généreuse, on peut répondre que cette trève politique a été pratiquée récemment en Tschécoslovaquie, et a fait accomplir un grand progrès à l'esprit de coopération et de solidarité. L'intervention de la Croix-Rouge dans la guerre civile fut aussi un des points intéressants, parce que tout à fait nouveau touché par la Conférence. Celle-ci adopta la résolution de la Commission tendant à créer dans tous les pays une opinion publique éclairée, permettant à la Croix-Rouge de remplir sa tâche au milieu des troubles civils comme en temps de guerre. L'activité du temps de paix n'a pas été négligée et toutes les Croix-Rouges nationales ont été sollicitées de travailler activement à la lutte contre les épidémies, les maladies diverses, à organiser des œuvres de secours de tous genres, et la protection de l'enfance.

La Conférence s'acheva par un magnifique témoignage de reconnaissance et de confiance envers le Comité International et son très distingué président, M. Gustave Ador. Les conclusions de la Commission nº 5 (organisation intérieure du C. I. C. R.) adoptées à l'hunanimité par le Congrès, renforcent et élargissent l'autorité et les compétences du Comité International, lequel pour citer les paroles du rapporteur, « a bien mérité de l'humanité ». Cet hommage final, joint aux remerciements émus apportés à M. Ador par toutes les Croix-Rouges nationales au moment de leur rapport, va permettre au Comité International de se consacrer avec une autorité nouvelle au travail admirable qu'il a entrepris auprès de toutes les souffrances de l'humanité, réalisant ainsi les belles paroles dont s'inspire son récent rapport:

« Si tu veux la paix, prépare la guerre, dit l'adage antique. — Si tu veux parer à la guerre, multiplie les œuvres humanitaires de la paix », répond la sagesse moderne.

Jeanne Dunant.

II

IIème Congrès International des Oeuvres de Secours aux Enfants des Pays éprouvés par la guerre.

L'année dernière, à peu près à pareille époque, se tenait à Genève le Ier Congrès International qui inaugurait toute la série de ceux que nous avons vus depuis lors défiler dans notre ville, le Congrès qui, affirmant la naissance récente de l'Union Internationale de Secours aux Enfants, réunissait des délégués